

Isolation à l'urée-formol—Loi

mousse était un des matériaux approuvés. En août 1978, M. R. Viau, de la Direction des produits chimiques au ministère de la Consommation et des Corporations, publiait une mise en garde relativement à l'utilisation de ce produit. Puis de toutes les régions du Canada commencèrent à arriver des lettres faisant état de nausées, d'irritations et d'autres malaises. M. Viau a déclaré que le gouvernement était au courant des risques et que des rapports avaient été publiés en Europe à ce sujet il y a une dizaine d'années. Il a aussi mentionné un rapport publié aux États-Unis intitulé: «Urea Formaldehyde Based Foam Insulation—An Assessment». En octobre 1979, selon des études de laboratoire effectuées en Caroline du Nord, des taux d'émission relativement faibles provoquaient le cancer chez les rats. Monsieur l'Orateur, petit à petit, selon le degré d'humidité, le type de pare-vapeur et l'exposition des murs, la mousse commence à se décomposer et émet des gaz qui, comme l'ont établi des épreuves de laboratoires, peuvent causer le cancer, au moins chez les mammifères.

Il y a plus de deux ans, en novembre 1979, le programme commença à inquiéter le public. A cette époque, l'État du Massachusetts a banni la vente et l'usage de la mousse et a entrepris d'enlever le matériau de tous les édifices publics.

En janvier 1980, une dernière épreuve de laboratoire établissait un lien précis avec le cancer chez les rats, et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social était saisi d'un rapport qu'il s'est abstenu de commenter. En avril 1980, le gouvernement de la Saskatchewan a institué une enquête sur la question. A la même époque, des audiences tenues à Washington ont abouti à la mise sur pied d'une commission d'enquête qui recommanda que les risques soient précisés dans chaque marché conclu par la U.S. Consumer Products Safety Commission. En septembre 1980, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a annoncé qu'un comité spécial serait créé pour étudier la question soit 11 mois après la publication des premiers rapports exposant les risques de cancer et deux mois après la première mise en garde des fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations. Le 24 novembre 1980, la U.S. Consumer Products Safety Commission disait dans son rapport que la MIUF présentait des risques de cancer pour les humains. Ce problème, monsieur l'Orateur, et ce rapport n'ont pas encore été étudiés sérieusement ni par le ministre, ni par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), ni d'ailleurs par le parti conservateur à la Chambre. Le 17 décembre 1980, le ministère de la Santé et du Bien-être a enfin interdit temporairement l'utilisation de la mousse.

En janvier 1981, mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), a rendu l'affaire publique en interrogeant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de la Consommation et des Corporations, en parcourant des lettres, en publiant des communiqués de presse, en parcourant le pays et en accordant une interview à l'émission «As it Happens» du réseau BCTV et à d'autres stations ou médias intéressés. Enfin, le 23 avril 1981, la MIUF a été interdite pour de bon.

Les libéraux et les conservateurs reprochent aux néo-démocrates ce soir d'avoir dit que, pour quelque raison, ils veulent parler de cette question, que, pour quelque raison, ils veulent poser au ministre des questions convenues d'avance, et ils pensent que, pour quelque raison, cela facilitera leurs rapports avec les propriétaires de maison ou les médias. Eh bien, cette

question a fait l'objet de discussions à la Chambre et n'importe quel Canadien peut consulter le Hansard et voir quel genre de questions ont posées les conservateurs et quel genre de réponses le ministre leur a données. Les deux côtés ont eu toutes les occasions voulues ici, en comité et en public, de faire connaître leur position.

Le ministre dit que la subvention sera d'au moins \$5,000, que d'autres fonds seront peut-être accordés par les provinces ou les municipalités ou que de l'argent viendra d'ailleurs, peut-être d'autres programmes fédéraux. Si vous habitez une petite maison et que vous soyez entouré de mousse, que vous ayez dû déménager dans la cour parce que vos enfants ont le nez irrité ou que vous souffriez d'emphysème et ainsi de suite, vous ne supporteriez pas que les députés soient assis ici en train de passer une loi qui pourrait même ne pas s'appliquer à vous. Si vous ne pouviez emprunter \$5,000, refinancer votre hypothèque ou vendre votre maison, il ne vous resterait qu'à tout planter là. Dans une démocratie comme la nôtre où le gouvernement tente d'un air suffisant de faire adopter un projet de loi qui n'aborde même pas le problème, il n'est que juste qu'au moins un groupe de députés se lèvent et essaient de faire comprendre aux Canadiens qu'il y a une façon de s'y attaquer. Il doit y avoir une façon d'en aborder les aspects médicaux et scientifiques et un moyen d'enlever définitivement cette mousse aux frais de tous les contribuables. Aux prochaines élections, les électeurs pourront réfléchir au gâchis monumental que le gouvernement a provoqué lorsqu'il a décidé de recommander et de financer l'installation de ce produit dangereux.

Tous les médecins du pays, monsieur l'Orateur, devraient être avisés de tous les problèmes que pose la mousse d'urée-formol, ce qui n'a pas été fait. Comme je l'ai dit tout à l'heure, des dizaines, si ce n'est des dizaines de milliers de propriétaires ou de locataires ne savent pas encore que leurs murs sont isolés à la mousse et que les problèmes médicaux qui les affligent y sont directement liés. Tous les propriétaires devraient être officiellement avisés que ce matériau a servi à isoler leur maison, qu'ils l'habitent ou qu'ils la louent, étant donné que bien des gens souffrent sans savoir pourquoi. Le gouvernement devrait offrir des services d'inspection dans toutes les régions du Canada et mettre en œuvre des programmes qui permettent de surveiller la situation à moyen et à long terme, car les émissions de gaz dans les maisons dépendent du degré d'humidité dans les murs, de la température, de la ventilation et de la fréquence d'ouverture des portes. Un grand nombre de facteurs variables sont en jeu et seule une inspection très détaillée permettrait de régler le problème.

Il faudrait créer un comité chargé de mettre au point un mécanisme qui permette de compenser adéquatement tous ceux qui ont fait installer ce matériau et éprouvent des problèmes. En réponse aux questions posées à la Chambre avant le 23 avril et à la suite des instances pressantes du député de Comox-Powell River, le gouvernement a décidé de renvoyer la question à un comité d'enquête spécial. A l'intention des propriétaires qui nous écoutent et qui veulent savoir ce qui a été dit publiquement, il vaut la peine que je cite exactement le rapport du comité. Voici ce qu'on y dit: